

CHARLES MOLETTE

**Une tentative d'Union internationale
de la jeunesse catholique a la fin du XIX^e
siècle**

Estratto da **Genesi della coscienza internazionale
nei cattolici fra '800 e '900**

*Quaderni di Praglia n. 2
Centro Studi Veneto "J. Maritain"*

Libreria ed. Gregoriana
Padova 1984

CHARLES MOLETTE

UNE TENTATIVE D'UNION INTERNATIONALE
DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE A LA FIN DU XIX^e
SIÈCLE

Une première tentative d'Union internationale de la jeunesse catholique eut lieu à la fin du siècle dernier: de 1887 à 1891 le projet connut espoirs et retombées.

Même s'il avorta, on ne peut oublier que l'idée continuera de cheminer dans les esprits. Pour ne relever que quelques jalons, qu'il suffise de rappeler qu'il réapparaîtra publiquement en novembre 1898 au congrès que l'A.C.J.F. tenait à Besançon. A cette occasion, Georges de Montenach, venu de la Suisse voisine et qui avait été l'infatigable promoteur du premier projet, en évoque la ferveur et les difficultés, mais pour réveiller l'attention sur la nécessité d'aboutir quelque jour à un résultat. Deux ans plus tard, une assemblée internationale d'étudiants se tient à Paris, en juin 1900, au Cercle des étudiants du Luxembourg. Et, en septembre suivant, un congrès international est organisé à Rome selon un programme quelque peu semblable à celui de 1891: 500 étudiants de diverses nations se retrouvent dans l'église de Saint-Apollinaire autour du cardinal Parocchi, comme leurs prédécesseurs s'étaient retrouvés en 1891 dans l'église de Saint-Ignace autour du même cardinal Parocchi; et le lendemain, 6 septembre 1900, une audience pontificale les rassemble à Saint-Pierre; mais, bien qu'on eût tenu compte de l'expérience antérieure, les vœux, pourtant modestes, qui furent émis par ce congrès

ne furent pas suivis d'effet: ni l'annuaire qu'il avait été question d'éditer, ni les congrès ultérieurs qu'il avait été question de promouvoir, ne furent réalisés.

Du moins, dans les années qui suivirent, le développement des associations d'étudiants catholiques s'est intensifié; ainsi en fut-il, en Allemagne, d'où était originaire le dr Carl Sonnenshein qui avait joué un rôle important au congrès de 1900. Et Georges de Montenach, bien que retiré de l'action directe, continuait de semer l'idée de l'organisation internationale, dans la conviction qu'elle ne pourrait pas ne pas aboutir. Ce qui de fait arrivera après la première guerre mondiale. Qu'il suffise de rappeler la naissance de Pax Romana, l'Office central des organisations catholiques et la Conférence des présidents des organisations internationales catholiques, initiatives sur lesquelles à juste titre Mgr Antonio Mattiazzo a déjà attiré l'attention ¹.

Dans cette perspective, la tentative d'Union internationale de la jeunesse catholique des années 1887-1891 prend un relief qu'on ne saurait méconnaître. Et c'est cette tentative qu'il s'agit ici de présenter.

Cette tentative n'était pas absolument une génération spontanée; et c'est pourquoi il pourra être utile, dans une première partie, de rappeler le contexte des nouvelles organisations internationales surgies au XIX^e siècle.

Dans une seconde partie, il sera possible d'analyser, aussi rigoureusement que possible, le cheminement de cette idée d'une Union internationale de la jeunesse catholique.

Dans une troisième partie, il restera à étudier le déroulement du pèlerinage international de la jeunesse catholique à Rome en 1891, qui, dans son intention primitive, devait être l'occasion de sceller cette Union internationale..

¹ Cf. GUILLAUME DE WECK, *Histoire de la confédération internationale des étudiants catholiques, Pax Romana, 1887-1921-1946*. Fribourg (Suisse), 1946. A. MATTIAZZO, «L'Ufficio centrale delle organizzazioni cattoliche». Estratto da «Studia Patavina». Rivista di scienze religiose. Padova, 1979. A. MATTIAZZO, «La Conferenza dei presidenti delle organizzazioni internazionali cattoliche». Estratto da «Studia Patavina». Rivista di scienze religiose. Padova, 1977.

1. NOUVELLES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AU XIX^e SIÈCLE

Certes, à toutes les époques, des relations ont existé entre les peuples: migrations, échanges commerciaux ou culturels, etc. n'ont cessé de jalonner l'histoire. Que de recontres bilatérales ou multilatérales se sont accomplies en termes pacifiques ou violents, manifestant des rivalités ou aboutissant à des conventions! Parmi les conventions, certaines, pour diverses raisons, retiennent plus particulièrement l'attention: par exemple, les traités politiques qui mettaient fin à des guerres, ou bien ceux qui constituaient des ententes, des alliances, des coalitions en vue de la guerre.

Mais le XIX^e siècle voit aussi apparaître d'autres conventions, d'un caractère nouveau. Il ne s'agit plus seulement, en effet, de chercher à régler un contentieux politique ou militaire entre les Etats. Il s'agit encore de viser à maîtriser l'usage de nouvelles techniques, à exploiter certaines découvertes, voire à forger un esprit commun par delà les frontières des Etats.

Dans les transformations du XIX^e siècle il en est qui, de par leur nature même, rendent directement sensible l'interdépendance des peuples de la terre, puisqu'il s'agit d'instruments de relations entre les hommes, qui sont susceptibles de franchir les frontières. Qu'il suffise d'évoquer l'essor des chemins de fer, les progrès de la navigation à vapeur, l'établissement des réseaux télégraphiques. De plus, rendues possibles par ces découvertes, les expositions universelles et internationales, à partir de 1851, manifestent l'interdépendance des peuples en stimulant d'ailleurs le recours à ces techniques.

Les échanges qui résultent de l'usage de ces nouvelles techniques favorisent en outre, par delà les frontières, la prise de conscience d'une similitude de problèmes (ainsi l'industrialisation qui est source de progrès ne se développe partout qu'au prix d'une certaine déshumanisation) aussi bien que par l'échange des idées (que l'on songe, par exemple, à la diffusion du positivisme ou des mouvements socialistes).

Par contre, le renforcement des nationalismes, rendu plus

virulent par le développement des structures étatiques, ainsi que par le monopole – voire l'exclusivisme – que s'octroie progressivement ce qu'on appellera plus tard le secteur public, tendent souvent à opposer des barrières à l'organisation des relations internationales que requerrait pourtant la conjoncture de l'heure. Les découvertes archéologiques elles-mêmes, par exemple, n'en arrivent-elles pas à devenir l'enjeu de rivalités entre les Etats?

Néanmoins, aux environs de 1860, commencent à être élaborées et adoptées non seulement de nouvelles conventions, mais aussi instituées des organisations internationales.

C'est sur le champ de bataille de Solferino (en 1859) que Henri Dunant conçoit l'idée de la Croix Rouge, dont le Comité international est fondé à Genève en 1863.

Ce sont des découvertes récentes ou bien des nécessités pratiques résultant du développement des échanges internationaux qui font se constituer le Bureau central de l'Association géodésique internationale (Berlin, 1867), l'Union générale des postes (Berne, 1874), devenue bientôt l'Union postale internationale (Paris, 1878), le Bureau international des poids et mesures (Paris, 1875).

Les progrès de l'industrialisation et les dommages humains qu'elle entraîne font éprouver le besoin d'une législation ouvrière: c'est à la Suisse de 1830 qu'il faut faire remonter cette idée. Cependant, publiquement présentée dans le canton de Glaris en 1855, elle n'a été lancée aux Chambres fédérales qu'en 1876².

Entre-temps s'était fondée à Londres en 1864 l'Association internationale des travailleurs, d'inspiration socialiste, dans la ligne de l'appel lancé en 1848 par Karl Marx « Proletaires de tous les pays, unissez-vous ». Cette internationale ne s'est d'ailleurs pas constituée sans affrontements; elle ne survivra pas à la guerre de 1870; mais une seconde internationale sera constituée dans les années 1880 (en 1889).

² Cf. *La Suisse économique et sociale*. Einsiedeln, 1927. PIERRE CLERGET, *La Suisse au XXe siècle, Etude économique et sociale*. Paris, 1908. CHARLES MOLETTE, *Albert de Mun, 1872-1890, Exigence doctrinale et préoccupations sociales chez un laïc catholique catholique*. Paris, Beauchesne, 1970.

C'est aussi l'époque où les premières études internationales des catholiques sociaux les font se tourner vers Léon XIII, non seulement pour lui demander un « enseignement doctrinal en ce qui touche les questions sociales », mais aussi pour le prier de prendre l'initiative de convoquer une conférence de législation internationale du travail. Sur le premier point, Léon XIII répond dix ans plus tard par l'encyclique *Rerum novarum*, du 15 mai 1891, qu'ont contribué à préparer les travaux des catholiques sociaux réunis dans l'Union de Fribourg et qu'ont appelée de leurs vœux les pèlerinages patronaux puis ouvriers de 1885, 1887 et 1889. Mais, estimant ne pas pouvoir s'engager sur le second point, Léon XIII avait encouragé les catholiques sociaux à prendre eux-mêmes l'initiative de promouvoir, chacun dans son pays, cette conférence de législation internationale du travail.

C'est ainsi que, le 25 janvier 1884, Albert de Mun, dossiers à l'appui, intervient à la tribune française de la Chambre des députés, afin de demander que soit promue une convention internationale pour régler les conditions du travail³. De même, en Suisse, Gaspard Decurtins fait progresser l'idée qui était née dans son pays. La Suisse devient ainsi à même de lancer le 28 janvier 1890 une invitation à une conférence internationale qui se tiendrait à Berne le 5 mai suivant. Mais « le jour même où la Suisse expédiait ses circulaires, Guillaume II publiait un rescrit sur la même question et chargeait Bismarck d'inviter les autres Etats à une conférence devant se tenir dans la capitale de l'Empire »⁴.

En réponse à cette initiative, le gouvernement français, ne voulant pas voir aboutir la proposition du repos dominical à laquelle étaient attachés les catholiques sociaux, se refuse à déléguer Albert de Mun à la conférence de Berlin. Quant à Decurtins, sur les brisées de qui la conférence qu'il avait préparée à Berne devait finalement s'ouvrir à Berlin, il s'en était vu lui aussi

³ « On a fait des conventions internationales pour régler les lois de la guerre, on en a fait pour le transport des colis postaux; pourquoi n'en ferait-on pas pour régler les conditions du travail? » (*Journal officiel*).

⁴ PIERRE CLERGET, *op. cit.*, n. 2, pp. 261-263.

exclu. Bismarck, en effet, avait dit à Guillaume II: « Ni De Mun, ni Decurtins au congrès, ce sont des créatures de Rampolla »⁵. Plus que les questions à étudier, n'était-ce pas le prestige de la puissance invitante qui s'avérait déterminant?

Les nationalismes et les luttes d'influences, qui avaient grevé la convocation de la conférence, devaient aussi entraver le déroulement de ses travaux: les différents Etats, inquiets d'un contrôle international, avaient confié à leurs délégués trop de restrictions pour qu'il fût possible d'aboutir à un accord; quant aux éléments socialistes, ils ont préféré l'obstruction à une élaboration commune.

Dans cet imbroglio s'était manifestée la vulnérabilité des organisations internationales gouvernementales. Et il faudra attendre encore dix ans pour que se tienne un nouveau congrès international pour la protection légale des travailleurs (Paris, 25-28 juillet 1900), d'où sortira sans doute une Association internationale pour la protection légale des travailleurs, dont la siège sera établi en Suisse. Mais c'est seulement l'année suivante, en 1901, que sera installé à Bâle un Office international du travail, lequel se mettra plus modestement à éditer les lois sociales des différents pays... préluant du moins à l'Office international du travail et au Bureau international du travail de 1919.

Dans un autre domaine, un mouvement en faveur de l'arbitrage international a aussi commencé à se faire jour dans la première moitié du XIX^e siècle: au Sénat du Massachusetts en 1835; et une série de congrès de la paix, organisée par des sociétés diverses, s'est tenue à Bruxelles (1848), Paris (1849), Francfort (1850). Toutefois, la question n'a véritablement progressé qu'avec la création de l'Institut de droit international (1873) et surtout par l'institution (en 1888) des Conférences interparlementaires qui ont abouti aux Conférences de La Haye en 1899 et 1907, prélude de la Société des nations instituée au lendemain de la première guerre mondiale, institution qui devait se transformer après la seconde

⁵ HENRI ROLLET, *L'action sociale des catholiques en France*, t. I, Paris, 1947, p. 221.

guerre mondiale pour donner naissance à l'Organisation des nations unies.

Par ailleurs, Bruxelles, qui depuis 1891 était le siège du Bureau spécial concernant la traite des esclaves africains et du Bureau international pour la publication des tarifs douaniers, a vu aussi se fonder en 1894 l'Institut international des civilisations différentes, lointain ancêtre de l'U.N.E.S.C.O.

Outre ces organisations internationales qui s'efforcent de répondre à des besoins économiques, sociaux, politiques, culturels, etc., en relation avec les différents gouvernements, il y a aussi des organisations qui visent à répondre, chacune à sa façon, aux progrès de l'étatisation.

C'est ainsi, par exemple, que le domaine de l'enseignement, marqué d'ailleurs par l'échange des idées, s'ouvre aussi aux organisations internationales. Là où un certain dogmatisme d'Etat, substituant aux « grandes influences sociales » la fascination d'une certaine science, privilégie l'enseignement officiel qu'il secrète, des associations d'étudiants sont amenées à se constituer pour renforcer ou au contraire contester l'enseignement officiel et faire pénétrer leurs aspirations humaines ou sociales dans l'Université, souvent d'ailleurs par des pressions si possible déterminantes. Ainsi, dans les années 1880-1890, un certain nombre de gouvernements favorisaient des ramifications d'une Association internationale des étudiants positivistes dans la jeunesse de trente deux nations. De même, une Fédération universelle des étudiants « libéraux » est envisagée en 1888 à l'occasion des fêtes organisées par l'université de Bologne pour célébrer la mémoire de Giordano Bruno: l'année suivante, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle Sorbonne, dans le cadre de l'exposition universelle de Paris, cette fédération prétendait représenter tous les étudiants; et en 1890 des représentants d'une trentaine de nations adoptèrent les statuts que se donnait cette fédération. L'année suivante, Bruxelles voyait réunis les représentants socialistes d'une dizaine de nations désireux de constituer une Fédération internationale susceptible de favoriser la propagande de leurs idées en les traduisant dans les relations entre universités de divers pays. C'est

bien dans ce contexte que se fait jour l'idée d'une Union internationale des étudiants catholiques, dont les bases — comme nous allons le voir — sont jetées à Fribourg le 23 août 1888 avec les encouragements de Léon XIII.

Mais, avant d'évoquer cette tentative, il convient de signaler encore d'autres initiatives, tant chez les chrétiens réformés que du côté catholique.

Pour ce qui concerne les chrétiens réformés, il semble juste de noter qu'au départ il s'agissait plutôt d'organiser entre leurs membres les relations internationales que leurs confessions respectives ne prenaient pas directement en compte. Ainsi en a-t-il été de l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, Y.M.C.A. (Paris, 1855), de l'Armée du salut (Londres, 1865), de l'Alliance universelle des associations chrétiennes féminines, Y.W.C.A. (Londres, 1894). Mais la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants, F.U.A.C.E. (Vadstena, Suède, 1895) a été marquée par la constitution des autres associations d'étudiants. On sait aussi que c'est dans cette lancée que devait naître le Conseil œcuménique des Eglises.

Du côté catholique, sans doute pourrait-on signaler, sur le plan international, des grandes assises que furent les conciles œcuméniques, ou bien le travail du grand bureau international que représente, depuis le XII^e siècle et surtout depuis le concile de Trente, la Curie romaine. Il est, par ailleurs, certain que les grands ordres religieux internationaux, ou bien les congrégations missionnaires aux perspectives extra-européennes pourraient aussi être envisagées sous cet aspect.

Mais il est un fait nouveau qui marque le troisième tiers du XIX^e siècle, ce sont les congrès internationaux catholiques.

Sans doute n'est-ce pas le lieu de rappeler la naissance de la Propagation de la foi (Lyon, 1822) aux visées internationales, ni même la constitution des conférences de Saint-Vincent-de-Paul (Paris, 1833) qui allaient rapidement se répandre dans les divers pays au point que, afin de sauvegarder en son sein «l'union des esprits», Grégoire XVI et Pie IX interviendront en lui conservant son «caractère de société laïque et non ecclésiastique», qui avait

marqué cette société dès ses origines et dont pour les mêmes raisons Benoît XV devait défendre l'originalité en réponse à certaines prétentions de l'évêque de Corrientes (Argentine) ⁶. Qu'il soit du moins permis de signaler ici, même s'il n'en pas sorti une organisation internationale, les congrès de Malines (1863, 1864, 1867) qui ont été une première occasion assez large de contacts entre laïcs catholiques de différents pays aux prises avec l'évolution du monde moderne. Et il est encore possible de relever que les événements de 1870 ont été aussi pour certains catholiques du monde entier l'occasion de se concerter par delà les frontières, au moins pour assurer au pape désormais privé des ressources de ses Etats, le «denier de Saint-Pierre» ⁷.

Dans l'ordre de la piété, les congrès eucharistiques internationaux sont nés à Lille le 28 juin 1881, à l'initiative de Marie Tamisier. Or, en 1885, la ville de Fribourg (Suisse), qui du 9 au 13 septembre venait d'accueillir le 4^e congrès eucharistique international, voit quelques semaines plus tard — dans l'ordre des études sociales — la deuxième réunion de Fribourg, dont les travaux, comme nous venons de le mentionner, ont contribué à l'élaboration de l'encyclique *Rerum novarum*.

Cette organisation internationale témoignait déjà de ce que Jacques Maritain devait appeler le souci «de retrouver la force vivificatrice du christianisme dans l'existence temporelle» ⁸. Et c'est un peu de la même exigence dans le domaine intellectuel que devaient procéder deux autres initiatives. A Paris s'était ouvert le 8 avril 1888, sous la présidence du cardinal Perraud, évêque

⁶ Cf. le texte de la décision de la S.C. du Concile à ce sujet, in *D.C.* du 11 juin 1921, pp. 626-630.

⁷ «Civiltà cattolica», 20 mars 1871, 22 avr. 1871, 6 mai 1871, 23 mai 1871, 17 juin 1871, 3 juil. 1871, 19 août 1871, 1^{er} sept. 1871, 1^{er} déc. 1871. Cf. encore *Divin Salvatore*, Rome, n° 47 du 12 mars 1873, p. 745 et n° 48 du 15 mars 1873, cit. «Civiltà cattolica», 24 mars 1873, ser. VIII, vol. X, pp. 91-95.

⁸ JACQUES MARITAIN, *Christianisme et Démocratie*, New-York, 1943, p. 38, cit. par l'auteur in *Les intellectuels dans la chrétienté*, actes de la fondation du Mouvement international des intellectuels catholiques de Pax Romana, Rome, 9-14 avril 1947.

d'Autun, le 1^{er} des congrès scientifiques internationaux des catholiques. Et l'année suivante est fondée l'université de Fribourg (Suisse), dont précisément l'originalité était de se vouloir d'Etat, catholique et internationale.

Tel est donc le contexte dans lequel fut envisagée la constitution d'une Union internationale de jeunesse catholique, que devait permettre de fonder le congrès international réuni à Rome en 1891.

2. L'IDÉE D'UNE UNION INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE

L'idée d'une Union internationale de la Jeunesse catholique remonte à 1887. Elle résulte d'ailleurs tout particulièrement des rencontres, annuelles depuis 1884, de l'Union de Fribourg.

De Suisse, en effet, Albert de Mun avait rapporté l'exemple de la Société des étudiants catholiques, constituée en 1841 à l'heure du Sonderbund afin d'«exercer dans la mise en commun de leurs énergies une action profonde sur les destinées de leur canton», pour reprendre les termes de Georges Python devenu chef de ce canton catholique⁹. Cet exemple devait servir bientôt à la constitution de l'Association catholique de la jeunesse française.

Dans la France issue de la Révolution, la politique de la 3^e République se montrait de plus en plus anticléricale et une laïcisation combative s'étendait de mois en mois. En réagissant contre cette évolution, les jeunes catholiques ne pourraient-ils pas introduire dans leur pays un ferment de régénération chrétienne et promouvoir un «ordre social chrétien»? L'Oeuvre des cercles catholiques d'ouvriers, fondée par Albert de Mun au lendemain de la Commune, pourrait servir de berceau à l'Association naissante. Les récentes encycliques *Humanum genus* et *Immortale Dei*

⁹ Cit. in CHARLES MOLETTE, *L'Association catholique de la jeunesse française, 1886-1907. Une prise de conscience du laïcat catholique*, Paris, 1968, p. 47.

indiquaient d'ailleurs la ligne à suivre. «La nécessité de créer un grand courant d'idées catholiques en face de la révolution triomphante», dit Robert de Roquefeuil en parlant pour la première fois de l'Association qu'il était en train de fonder, exige que soient regroupées et organisées les «conférences de jeunes gens» surgies ces derniers temps à travers le pays, afin de «multiplier leurs forces par le rapprochement, la coordination, l'application de tous au même objectif.»¹⁰

Tandis que cette association française s'étendait assez rapidement, au-delà même des cercles d'étudiants, elle s'intéressait aussi aux organisations plus ou moins similaires des autres pays. Dès le congrès tenu à Angers les 1^{er} et 2 mai 1887, arrivent des télégrammes d'associations de jeunesse catholique de Suisse, Hongrie, Espagne, Belgique. Dans la lettre qu'il adresse alors à l'A.C.J.F., Georges de Montenach, le président de la Société des étudiants catholiques suisses, posait la question suivante: «Des groupes d'étudiants sont en formation maintenant dans tous les pays... Il serait bon, utile et même nécessaire de les connaître, de les mettre en rapport. Pour ce faire, le meilleur moyen n'est-il pas d'organiser au plus tôt un congrès international qui réunirait un ou plusieurs délégués de chaque pays?» A quoi Robert de Roquefeuil répond: «Jamais projet ne semble avoir été plus opportun. Le mal est partout [...] Les sectes qu'une fois de plus le siège de Pierre vient de dénoncer ont couvert le monde d'un réseau qui ne connaît pas de frontières. Pourquoi nous, qui voulons être les «bons sergents du Christ» et qui, bien que persécutés, sommes également répandus partout, ne chercherions-nous pas, à nous fortifier, en nous tendant la main par delà les frontières?»¹¹ «Cette réponse, comme il en avait été convenu, est lue à la fête centrale des étudiants suisses à Brigue en septembre suivant. Au projet d'union internationale qui est alors présenté, les délégations italienne et belge se montrent favorables. Une assemblée internationale est envisagée pour l'été à Fribourg (Suisse).

¹⁰ *Ibidem*, p. 55.

¹¹ *Bulletin de l'A.C.J.F.*, 1887, pp. 300-301.

Cependant «en raison de l'orientation prise par l'Association de la jeunesse française et par la Gioventù cattolica italiana, il n'était déjà plus question de se limiter aux étudiants.»¹²

Dans une audience qu'il accorde à Georges de Montenach le jour anniversaire de son couronnement, 3 mars 1888, Léon XIII approuve le projet d'une Union internationale de la jeunesse catholique¹³. Fort de cet appui, Montenach prend donc contact avec les sociétés allemandes et autrichiennes d'étudiants. Il est décidé que c'est le congrès constitutif de l'Union qui se tiendra à Fribourg à l'occasion de la fête centrale des étudiants catholiques suisses du mois d'août 1888. Et, tandis que Roquefeuil se chargeait de transmettre l'invitation aux Espagnols, aux Belges et aux Hongrois, avec lesquels l'A.C.J.F. était plus particulièrement en relation, Montenach, de son côté, invitait la Gioventù cattolica italiana, ainsi que les sociétés d'étudiants catholiques d'Allemagne et d'Autriche.

Mais, au moment de lancer ces invitations à l'étranger, Montenach avait rencontré quelques difficultés au sein même de la Société des étudiants catholiques suisses; et il lui avait fallu recevoir un appui formel de Mgr Mermillod, évêque de Fribourg, pour vaincre les oppositions: car «ses collègues de la Suisse allemande voyaient avec froideur cette initiative qui avait pris naissance dans des milieux presque exclusivement latins»¹⁴; d'ailleurs, le secrétaire de la société des étudiants suisses, Antoine Augustin, qui à la présidence de la Société devait bientôt succéder à Georges de Montenach pour la période 1889-1891, «fit constamment opposition à l'idée de l'internationale, qu'il estimait sans

¹² G. DE WECK, ouvrage cité in n. 1, p. 24.

¹³ A Montenach qui lui fait part de ce projet, Léon XIII répond: «E un miracolo! E un miracolo!» – «Non, ce n'est pas miracle si V.S. daigne bénir ce projet». Avec la bénédiction pontificale, Montenach reçoit aussi les encouragements des cardinaux Rampolla et Parocchi, ainsi que de plusieurs personnalités romaines. Et à plusieurs reprises il est reçu au Circolo San Pietro, local central et siège du Comité général de la Gioventù cattolica italiana. Cf. *Monat Rosen*, revue des étudiants catholiques suisses, t. 33, p. 140.

¹⁴ G. DE WECK, ouvrage cité in n. 1, p. 25.

intérêt et même dangereuse, et trouva à Fribourg un allié dans la personne du P. Berthier, dominicain, qui lui-même détourna M. Python de son projet de favoriser l'établissement à Fribourg du secrétariat permanent de la nouvelle institution»¹⁵.

Devant ces résistances le projet de constitution, élaboré par le comité suisse, perd de sa vigueur: il vise simplement à établir un bureau chargé de centraliser les informations et de faciliter les échanges entre les diverses associations. Encouragé cependant «en sous-main [par le comité suisse lui-même] à ne pas craindre de retoucher de projet pour l'accentuer dans le sens d'une union réelle et effective», le comité de l'A.C.J.F. «résolument de proposer la création d'un Conseil composé de représentants des Associations. Ce conseil se réunirait périodiquement. En lui résiderait la direction de l'Union. Il confierait l'exécution à une commission exécutive permanente composée de Suisses comme dans le projet primitif. Cette dernière serait une sorte de Secrétariat général, responsable, agissant en vertu de pouvoirs à lui délégués par le conseil qui le dirigerait et le contrôlerait»¹⁶.

Le comité français prépare aussi un rapport sur les buts que devrait se proposer l'Union internationale. Afin de promouvoir l'instauration d'un ordre social chrétien il fallait, en effet, songer à la formation des esprits et pour cela envisager un programme d'études. Ce programme, Robert de Roquefeuil le présente au congrès de Fribourg le 23 août 1888. Deux points semblaient urgents: favoriser, à la lumière de l'enseignement authentique de l'Eglise, l'étude des questions sociales et l'étude des relations internationales. Assurément, ces deux points apparaissaient comme en étroite relation: le poids de la course aux armements, disait Roquefeuil, accable, en effet, les petits et les faibles «parce qu'on ne connaît plus la justice ni le droit»; toutefois, le secteur à privilégier par l'Union internationale qu'il s'agit d'instituer, c'est l'étude des relations internationales à la lumière de l'enseignement de l'Eglise.

¹⁵ *Ibidem*, pp. 38-39.

¹⁶ Rapport Roquefeuil, manuscrit du 20 septembre 1888 (archives Roquefeuil).

D'ailleurs, par ses liens avec le «Conseil des études» de l'Oeuvre des cercles catholiques d'ouvriers – puisque le président de ce conseil était le père de Robert de Roquefeuil le président de l'A.C.J.F. – le comité français était bien placé pour savoir déjà comme d'expérience, non seulement l'importance «fondamentale» de l'étude des questions sociales, mais encore la complexité des recherches en cours au sein de l'Union de Fribourg: «parmi les questions sociales, précisait donc Roquefeuil, il en est beaucoup qui sont spéciales à tel ou tel pays, ou qui se présentent sous un jour différent dans les diverses contrées; recommander leur étude suffisait» alors, semblait-il, pour ce qui concernait l'Union projetée.

«D'autres questions sociales au contraire, continuait Roquefeuil, intéressent également tous les pays parce qu'elles concernent les rapports des nations entre elles. Ce sont celles-là qu'il fallait mettre à l'ordre du jour dans une Union internationale [...] Nous en vîmes ainsi à proposer pour but à notre Union la restauration de la République chrétienne». Si Robert de Roquefeuil reconnaît l'impréparation de sa génération pour cette tâche – «Nous étions novices dans ces questions» dit-il –, ce n'est pas pour semer le découragement dans les esprits; bien au contraire, poursuit-il, c'est précisément la raison pour laquelle il va falloir étudier «le droit des gens chrétien suivi au moyen âge et d'où sortit la République chrétienne». On en arriverait ainsi, continue-t-il, à «établir que pour restaurer ce droit le Pouvoir temporel du Souverain Pontife était indispensable, essentiel, et notre Comité voulait que cette question fût la première mise en avant. La chose d'ailleurs coïncidait merveilleusement avec le récent arbitrage des Carolines, les aspirations de beaucoup de diplomates même protestants, et enfin avec les revendications si énergiques du Saint-Père et de toute la catholicité surtout depuis le redoublement de persécution religieuse en Italie».

A l'évidence, quand on relit ces textes avec près d'un siècle de recul, ils peuvent suggérer deux remarques. Si ce que Jacques Maritain a pu appeler «l'idéal d'une nouvelle chrétienté»¹⁷ était

¹⁷ Conférence de JACQUES MARITAIN, in *Les intellectuels dans la chrétienté*, (cf. supra n. 8) p. 105.

bien, plus ou moins confusément, présent à l'esprit de Robert de Roquefeuil, cependant il faut bien noter que ce que ses paroles appelaient de leurs vœux était sans doute une réinstauration de la chrétienté médiévale («la restauration de la République chrétienne», disait-il), idéalisée par les principes théologiques qui la sous-tendaient («le droit des gens suivi au moyen âge et d'où sortit la République chrétienne», disait-il), plutôt que – pour reprendre la formule de Jacques Maritain – «une civilisation chrétienne dans son inspiration et dans sa réalité, chrétienne évangéliquement, et qui corresponde au climat historique de notre temps». Si aujourd'hui nous soulignons quasi spontanément ce dernier membre de phrase, une question peut tout de même se poser: il y a un siècle, quels étaient les maîtres à penser véritablement soucieux d'élaborer ces principes, même à partir de l'enseignement de l'Eglise que Léon XIII était précisément en train de remettre en lumière? et quels étaient les maîtres à penser soucieux de communiquer à la génération montante des convictions, solidement enracinées dans l'enseignement de l'Eglise et dynamiques pour l'action que ces jeunes gens cherchaient à entreprendre? De plus, même si approchait l'heure où allait poindre quelque signe avant-coureur de sa solution, la question romaine demeurerait encore brûlante et à dire vrai sans solution adéquate assurée.

En toute hypothèse, les insuffisances du programme proposé à Fribourg par Roquefeuil ne font peut-être que mettre en évidence l'état de la réflexion à l'époque. Bien que n'étant pas à proprement parler une nouveauté, le souci de pénétrer de principes chrétiens l'ordre international n'était pas alors une préoccupation générale. Sans doute l'enseignement de Taparelli au Collège romain n'avait pas oublié ce chapitre¹⁸. Sans doute encore diverses propositions soumises au concile du Vatican avaient-elles soulevé la question de l'enseignement de l'Eglise sur la guerre et la paix, ainsi que sur le «droit des gens»; la corrélation entre l'accroissement des dépenses pour les armements et l'accroissement de la misère des pauvres

¹⁸ Cf. ROBERT JACQUIN, *Taparelli*. Paris, 1943, passim, notamment chap. VIII.

avait été soulignée explicitement dans différents textes soumis aux Pères du concile; mais précisément la fin précipitée de ces assises avait fait enfouir ces documents dans les archives avant même qu'ils aient pu recevoir un commencement de réponse¹⁹. D'autre part, Robert de Roquefeuil, tout jeune qu'il fût encore à cette époque (il n'avait encore, en effet, que vingt cinq ans), s'était mis au courant d'études de morale internationale ou de droit international sur la question²⁰. D'ailleurs, la signification de la récente médiation pontificale entre l'Allemagne et l'Espagne dans la question des îles Carolines (1885) avait retenu l'attention des milieux du catholicisme social: c'était même un argument qui avait été mis en avant pour demander à Léon XIII une intervention solennelle en faveur de la question sociale²¹ et Robert de

¹⁹ Cf. MANSI, t. 53, col. 591-592: *Postulatio circa ius gentium* (20 déc. 1869), col. 477-478: *Proposito circa ius gentium* (10 fév. 1870); col. 585-591: *Votum synodi patriarchalis Armenorum de re militari et bello* (approuvé en synode le 28 oct. 1869, remis au concile le 10 mars 1870).

²⁰ Mentionnons qu'il conservait dans sa bibliothèque, et avait visiblement utilisé:

MONTEITH (R.), *Discours sur l'effusion du sang des hommes et le droit de guerre*, offert à S. S. Léon XIII, Paris, 1886. (Sur le rôle joué par le commandeur Monteith pour faire prendre en considération par Vatican I les décrets du synode arménien de Constantinople, cf. la lettre de Mgr Forcade, évêque de Nevers, du 9 mars 1870, au secrétaire du concile, cit. in MANSI, t. 53, col. 585, n. 1).

HOROY, *Droit international et droit des gens public, d'après le Decretum de Gratien* (Cours de droit canonique dans ses rapports avec le droit civil, professé à la Faculté de droit de Douai durant l'année scolaire 1884-1885), Paris, 1887.

DEFOURNY (P.), *Le rétablissement du droit des gens et la règle du tiers-ordre séculier de saint François* (Mémoire présenté au Congrès catholique de Lille le 1^{er} janvier 1889).

DEFOURNY (P.), *Justice et arbitrage en matière de guerre*, Paris, 1889.

²¹ Ainsi, lors de l'audience accordée le 30 janvier 1888 à quelques membres de l'Union de Fribourg (cf. *Lettres d'Albert de Mun à Félix de Roquefeuil*) Cet argument devait être repris par le cardinal Langénieux le 20 octobre 1889. En présentant au pape le deuxième pèlerinage ouvrier français, il lançait un appel à «celui qui a daigné prendre en main les intérêts non seulement des nations, mais des classes ouvrières, les plus nombreuses victimes du droit des gens et du militarisme contemporain». Que si, dans sa réponse, le pape ne répondait pas explicitement à ce passage de l'adresse du cardinal Langénieux, on ne peut

Roquefeuil y faisait allusion dans son discours de Fribourg. De plus, dans les dossiers de cette période que s'était constitués le président de l'A.C.J.F., se trouvent deux coupures de presse qui ont échappé aux vicissitudes des temps et qui témoignent de l'attention qu'il portait, d'une part à ce rôle de la papauté²² et d'autre part à ce drame de «la paix armée»²³. Dans cet ensemble de faits convergents il y a bien là le signe non équivoque de préoccupations réelles surgies au contact de problèmes réels, mais aussi de questions qui n'étaient pas arrivées à maturité.

oublier que dès le 11 février 1889, Léon XIII avait prononcé devant le Sacré-Collège, c'est-à-dire sous la forme la plus solennelle, un discours sur le désarmement, dont la signification n'échappe pas lorsqu'on se rappelle qu'à Paris, le 31 octobre 1888, une assemblée préparatoire aux «Conférences interparlementaires» s'était tenue entre des membres du Parlement britannique et du Parlement français, sous la présidence de Frédéric Passy.

²² La copie d'un passage du *Monde*, 19 nov. 1887: «Jubilé sacerdotal de Léon XIII. Lettre du schah de Perse à Sa Sainteté. A Sa Sainteté, douée d'un naturel de Messie, élevée comme les habitants du monde céleste, le pape, très vénéré et très illustre. Qu'il puisse être assisté de la grâce du Seigneur... Nous avons appris aussi avec une grande satisfaction que, grâce à la Sagesse et à l'intervention de Votre Sainteté, les différends survenus entre les diverses nations ont été aplanis et que la paix générale a été maintenue partout, et nous applaudissons avec la bonne foi que tout le monde a dans la justice et dans la probité innées dans la personne vénérée de Votre Sainteté, aux résultats du triomphe qu'elle a acquis dans toutes les difficultés qui ont été soumises à son arbitrage. Nous espérons qu'avec la grâce de Dieu, Votre Sainteté exercera encore pendant de longues années cette médiation désintéressée.

Fait dans notre palais impérial de Téhéran, dans le mois de Redjeb 1304 (de l'Hégire) et dans la 40^e année de Notre règne. (Suivent le sceau et la signature de S.M.)».

²³ C'est le titre d'un entrefilet de *La Croix* («fin d'août 1888», a noté R. de Roquefeuil). «La Paix armée. – Un érudit dresse la statistique suivante: En 1869, pour toute l'Europe, le pied de paix était de 2.195.000 hommes; le pied de guerre de 6.918.000 hommes. Aujourd'hui – avec la situation faite à l'Europe par M. de Bismarck après la guerre de 1870-1871 – l'effectif total de paix est de 3.092.000 hommes; l'effectif de guerre de 16 millions de soldats. Répétons toujours que cette accumulation de dépenses et de forces vives des nations, pour assurer la paix, serait inutile, si les peuples consentaient à accepter le seul arbitrage possible, celui du pape».

En tout cas, dans la lettre qu'il adressera l'année suivante (le 28 août 1889) à la Société des étudiants catholiques de Suisse pour leur fête de Zoug, Robert de Roquefeuil évoquera encore la nécessité de promouvoir un «ordre international» inspiré par «la loi chrétienne»: «L'Union internationale de la jeunesse catholique, écrira-t-il, tend à relier nos associations et à faire porter leurs études sur les questions d'ordre international où la loi chrétienne est aujourd'hui si méconnue. La placer de nouveau à la base des relations internationales, tel est notre but.»²⁴

De son côté, dans le message qu'il faisait parvenir aux participants de cette fête de Zoug, le cardinal Parocchi, qui était cardinal-vicaire, écrivait: «Le Saint-Père approuve grandement vos efforts pour constituer l'oeuvre déjà florissante de l'Union internationale des associations catholiques.» Et Mgr Mermillod ajoutait: «Votre Fédération universelle répond à l'apostolat, aux nobles et justes aspirations de l'heure présente.»²⁵

Malgré les réserves qu'il rencontre en Suisse, mais fort des encouragements romains, Georges de Montenach se fait alors, comme il s'est appelé lui-même, «le pèlerin de l'Union internationale»²⁶. Il entreprend à ses frais une tournée des groupements universitaires européens. Fribourg-en-Brisgau, Lyon, Paris, Bruxelles, Louvain, Gand et Lille l'accueillent au printemps de 1890; puis, à la fin de 1890, Bergame, Milan, Bologne, Rome, Innsbruck, Vienne, Munich...reçoivent G. de Montenach et l'acclament comme le président de l'Union internationale des étudiants catholiques. Dès lors, de concert avec Robert de Roquefeuil, il prépare pour septembre 1891 un pèlerinage international de la jeunesse catholique à Rome. De ce projet, Léon XIII se réjouit dès le 29 octobre 1890. Et le cardinal Parocchi, par une lettre du 8 décembre 1890, recommande à Robert de

²⁴ Une coupure de la *Liberté (Fribourg)* qui donne ce texte, du 25 août 1889, est conservée dans les archives de Robert de Roquefeuil. Cf. WECK (G. de), *Histoire de la Confédération internationale des étudiants catholiques*, pp. 38-40.

²⁵ *Bulletin de l'A.C.J.F.*, 1889, pp. 333-334.

²⁶ Cit. in G. DE WECK, ouvrage cité in n. 1, p. 31.

Roquefeuil le cercle dit de l'*Immacolata* qui vient de se fonder à Rome: ce cercle international «travaille à établir au centre du monde catholique et près du tombeau de saint Louis de Gonzague une maison destinée aux jeunes gens qui viennent nombreux de toutes les nations, se livrer à l'étude des sciences sacrées et profanes. Le Saint-Père... lui a donné cette impulsion première qui nous montre d'une manière particulière, en ces heures de luttes, combien le père des chrétiens désire voir se réaliser ces projets d'avenir»²⁷.

3. LE PÈLERINAGE INTERNATIONAL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE À ROME EN 1891

A l'heure où s'annonce le pèlerinage international de la jeunesse catholique à Rome, la perspective de l'Union internationale, que cette rencontre devait sceller, semble paradoxalement perdre de sa consistance. Le déroulement même de ce pèlerinage semble entériner une sorte d'abandon du projet. Mais cette rencontre et ses répercussions mettent précisément en lumière l'extrême complexité de l'imbroglio international.

Tout d'abord, malgré les encouragements romains et le dynamisme entraînant de Georges de Montenach et même malgré l'inclination personnelle de Robert de Roquefeuil, l'Association catholique de la jeunesse française, dont il est le président, semble quant à elle laisser percer une espèce de réserve par rapport au projet d'Union internationale. La publication des actes du congrès

²⁷ *Revue de l'A.C.J.F.* 1891, p. 76. C'est la même idée de surpasser les particularismes nationaux qui est reprise dans l'appel fervent adressé aux autres groupements nationaux par la *Società della gioventù cattolica italiana* (et transmis par le cardinal Mermillod, président d'honneur du pèlerinage): «A Rome! pour affirmer l'unité de nos esprits et de nos coeurs à travers toutes les divisions nationales»... et pour recevoir l'enseignement de Léon XIII qui dans ce texte est appelé «ami de la jeunesse et libérateur des peuples» (*Revue de l'A.C.J.F.*, 1891, pp. 149-150).

que l'A.C.J.F. vient de tenir à Lyon les 10, 11 et 12 avril 1891, est l'occasion de rendre manifestes quelques hésitations.

D'un côté, après les encouragements que Léon XIII avait adressés en octobre 1890 à Guillaume Alliata, président de la *Gioventù cattolica italiana*, c'est en avril 1891 la lettre du cardinal Parocchi à Georges de Montenach, qui, constamment en tournée de propagande, venait de lui faire parvenir le texte de son exhortation au congrès de l'A.C.J.F. de Lyon: «Dans un siècle où toutes les frontières tendent à disparaître, écrivait le cardinal Parocchi, l'action des catholiques ne doit pas se limiter à l'horizon d'un pays. Les congrès internationaux s'organisent de tous côtés; les catholiques doivent correspondre aux exigences du temps et ne pas demeurer en arrière. Enfants de cette Eglise ital, qui, sur l'ordre du divin Maître, a été prêchée à toutes les nations de la terre, ne sont-ils pas les plus aptes à réaliser une union internationale?»²⁸

Dans le même sens, en France tout un mouvement semblait se dessiner dans les différents groupes de l'A.C.J.F. au cours du premier semestre de 1891. Certains cercles mettent même au programme de leurs études d'une manière toute explicite la question précise de l'Union internationale «en faveur de laquelle M. de Montenach a entrepris récemment une campagne de discours.» Et ce mouvement, lancé à travers tout le pays, culminait dans des cérémonies parfois grandioses (6000 jeunes gens réunis à Notre-Dame de Paris sous la présidence du cardinal Richard, 1500 à Lille, 2000 à Lyon, etc.) organisées afin de sensibiliser l'opinion à ce pèlerinage international, en célébrant dans les diverses cathédrales le 3^e centenaire de la mort de saint Louis de Gonzague. Un bulletin mensuel spécial a même été publié et très largement diffusé de mai à août 1891, pour préparer le pèlerinage international à Rome.

Entre-temps cependant le 1^{er} des voeux adoptés lors du congrès de Lyon fut remanié avant sa publication. Et la seconde version marquait, comparée à la première, une espèce de retrait pour

²⁸ Cf. G. DE WECK, ouvrage cité in n. 1, pp. 36-37.

ce qui concerne une organisation internationale. Alors, en effet, que le texte adopté au congrès exprimait le voeu «de voir une alliance étroite s'établir entre toutes les associations et sociétés de jeunes gens du monde entier», le texte publié ultérieurement a simplement présenté le voeu «qu'une union chaque jour plus étroite et plus intime s'établisse entre les associations catholiques de jeunesse de divers pays.» Et, alors que le texte adopté au congrès stipulait que les participants «s'engagent à consacrer tous leurs efforts au succès du pèlerinage de Rome, où cette alliance sera véritablement fondée d'une manière définitive aux pieds de notre Souverain Pontife Léon XIII», le texte publié ultérieurement a simplement parlé de l'engagement des participants «à consacrer tous leurs efforts au succès du pèlerinage de Rome, au tombeau de saint Louis de Gonzague, et à répondre ainsi à l'appel que fait le Saint-Père à la jeunesse catholique». Même le mot «international» n'apparaît plus dans cette seconde version! Pour ce qui concerne l'organisation internationale de la jeunesse catholique, la comparaison entre les deux textes de ce voeu du congrès de Lyon manifeste donc sans doute quelques réserves même du côté de la jeunesse catholique de France, celle dont cependant le porte-parole s'était le plus engagé avec Georges de Montenach à servir la constitution d'une Union internationale²⁹.

Que s'était-il donc passé? A quelle intervention faut-il attribuer cette manoeuvre dilatoire? Et quelle signification faut-il lui accorder? Dans l'état actuel de la documentation, force est de reconnaître qu'aucun texte, aucune annotation, ne permet de répondre; de plus, aucun témoin qualifié ne peut plus être entendu. Il n'est donc plus possible que de poser une question. Ne faudrait-il pas attribuer ce revirement à l'attitude que prend la Compagnie de Jésus à l'égard de ce pèlerinage international? Ce qui suggère de poser la question, c'est que l'annonce de cette attitude de la Compagnie de Jésus arrive précisément quelques jours après le congrès de Lyon, au moment de l'impression des actes. Bien qu'il s'agisse de célébrer le 3^e centenaire de la mort de

²⁹ Cf. CHARLES MOLETTE, *op. cit.* in n. 9, p. 113.

saint Louis de Gonzague, le Préposé général de la Compagnie de Jésus, le P. Anderlédy, interdit purement et simplement aux jésuites des différents pays de participer à cette rencontre internationale; c'est formel: il maintient cette interdiction même dans le cas du P. Tournade, qui est alors aumônier national de l'A.C.J.F., et malgré une démarche spéciale du P. Labrosse, le provincial de France, en faveur de ce religieux ³⁰.

Dans le même temps néanmoins, il faut le souligner, un très gros effort est accompli par les jésuites pour la célébration du centenaire, non seulement dans leurs collèges, mais aussi dans toutes ces cérémonies localement organisées que nous avons évoquées: car ce sont les pères de la Compagnie qui à cette occasion prêchent dans les cathédrales, dirigent des triduum, voire composent des cantiques de circonstance... En se dépensant ainsi pour les cérémonies dont les jésuites stimulent l'organisation et favorisent le déroulement, la Compagnie ne pourrait être accusée de négliger un saint religieux qui l'honore et que l'Eglise propose comme modèle à la jeunesse. En ne participant pas au pèlerinage international, la Compagnie ne pourrait être accusée de se servir de cette célébration comme d'un prétexte pour une organisation dont la création risquait – à tort ou à raison d'ailleurs – d'être suspectée.

Quoi qu'il en soit, les réticences qui se faisaient jour à l'approche du pèlerinage n'ont pas empêché deux ultimes réactions en faveur de la constitution de l'Union internationale de la jeunesse catholique. D'une part, le 17 août 1891, en réponse à la lettre qu'Antoine Augustin lui avait adressée le 11 août précédent pour, en l'invitant à la fête centrale des Étudiants suisses, lui faire part de ses réserves à l'égard de l'Union internationale, Robert de Roquefeuil exprimait ses regrets au successeur de Georges de Montenach: «Permettez-moi de vous faire amicalement remarquer quel fâcheux effet produira la hâti condamnation de ce projet d'union internationale par votre société, alors que le principe de ce projet non seulement a été acclamé dans diverses réunions de jeunes gens catholiques de France, de Belgique et

³⁰ *Ibidem*, p. 114.

d'Italie, mais encore a été béni par S.S. Léon XIII et recommandé plusieurs fois chaudement et publiquement par leurs Eminences les cardinaux Rampolla, secrétaire d'Etat, Mermillod et Parocchi.» ³¹ Autre réaction favorable au projet: Le *Moniteur de Rome*, feuille modérée fondée en 1882 pour équilibrer l'intransigeant *Journal de Rome*, a publié en août 1891 un article en faveur de l'Union internationale, pour l'organisation de laquelle il reprenait, en le mettant à jour, le programme présenté par Robert de Roquefeuil au congrès de Fribourg en 1888; et un tiré à part de cet article fut distribué à Rome aux délégués des diverses nations à l'entrée de la salle où allait se tenir la réunion préparatoire à la rencontre internationale du lendemain.

Le programme du «pèlerinage international de la jeunesse catholique au tombeau de saint Louis de Gonzague et aux pieds du grand pontife Léon XIII» prévoyait essentiellement quatre journées de rencontres diverses.

Le lundi 28 septembre, dans l'église Saint-Ignace qui contient le tombeau de saint Louis de Gonzague, c'est une messe solennelle célébrée à 10 h. du matin par le cardinal Parocchi qui salue son auditoire en disant: «Il y a ici beaucoup de jeunes gens qui travaillent à la grande oeuvre de la jeunesse étudiante internationale.»

Le mardi 29 septembre à 8 h. du matin, le pape célèbre la messe devant 60.000 personnes et en présence du corps diplomatique (comme il avait fait le 1^{er} janvier 1888 pour l'ouverture de l'année de son jubilé sacerdotal). Dans le transept droit se trouve la jeunesse catholique internationale; dans le transept gauche le 3^e pèlerinage ouvrier français, auquel le groupe des jeunes catholiques français a rendu visite dès la veille au soir.

Au cours de la soirée du mardi 29 septembre, se tient, dans les salons du Circolo San Pietro, place des Douze Apôtres, une réunion préparatoire à la grande assemblée internationale de la jeunesse catholique qui doit avoir lieu le lendemain soir dans la

³¹ La minute de cette lettre se trouve conservée dans les archives Roquefeuil.

Sala Dante. Cette assemblée générale du mercredi 30 septembre doit revêtir un caractère exceptionnel.

Et le lendemain matin, jeudi 1er octobre à 11 h. doit se dérouler à Saint-Pierre l'audience accordée par Léon XIII aux 6000 membres du pèlerinage international de la jeunesse catholique. Cette audience a bien lieu, même s'il y a eu l'un ou l'autre discours à rentrer.

Le vendredi 2 octobre était prévue, dans l'après-midi, une cérémonie d'action de grâces à la tombe de saint Louis de Gonzague. Cette dernière rencontre ne put avoir lieu.

De ce programme il ressort clairement que l'enjeu de tout ce pèlerinage romain, pour ce qui concerne l'organisation internationale de la jeunesse catholique, c'est la réunion qui devait permettre de préparer la grande assemblée générale du lendemain, c'est-à-dire celle du mardi 29 septembre au soir. Y participaient 35 délégués: 5 de Belgique, 6 de France, 2 de Hollande, 1 de Hongrie, 13 d'Italie, 6 de Suisse, 2 du Mexique. «La réunion, tout en conservant son caractère essentiellement privé et intime, revêt un caractère spécial par ce fait que les principaux organisateurs des divers pèlerinages, dont l'ensemble forme le pèlerinage international, sont présents à la réunion.» Ainsi s'exprime le procès-verbal, qui existe encore bien qu'il soit très difficilement déchiffrable. Malgré cette remarque préliminaire, il est possible de remarquer qu'aucun délégué des groupes allemand, slave, polonais, espagnol, portugais ou américain, pourtant présents à ce pèlerinage, n'a participé à cette réunion.

Le procès-verbal permet de constater que l'on a voulu tout d'abord se rattacher explicitement aux efforts antérieurs et en particulier à l'assemblée tenue à Fribourg en 1888. Mais, au moment où il s'est agi d'envisager un pas de plus, Robert de Roquefeuil précise «que l'A.C.J.F. avait bien avant 1888, et dès sa fondation, un membre de son Comité désigné spécialement pour entrer en relation avec les associations étrangères. Le Comité de l'Association a donc fait tous ses efforts pour répondre aux vœux de Fribourg. Mais il doit avouer que de grandes difficultés d'une part, et d'autre part une grande indifférence ont été rencontrées.»

Au terme d'une discussion qui s'enlise, une motion est proposée par Roquefeuil et adoptée: «Les membres de la jeunesse catholique de diverses nations, réunis à Rome à l'occasion de la mort de saint Louis de Gonzague, émettent le vœu que les relations amicales établies entre les associations de jeunes gens catholiques pour la défense de leur foi aillent toujours en se développant. Ils remercient M. le baron de Montenach de ce qu'il a bien voulu faire déjà en faveur de ces relations, et le prient de vouloir bien leur conserver ses bons offices auxquels ils s'efforceront de répondre constamment»³².

Après l'adoption de cette motion, il est décidé qu'à l'assemblée générale du lendemain toute question politique sera bannie, et que le discours sur l'Union internationale sera donné par Robert de Roquefeuil. Celui-ci, en définitive, se bornera alors «en quelques mots à recommander la lutte contre les théories socialistes et anarchistes, en ayant soin d'éviter toute allusion aux questions politiques si épineuses que les circonstances auraient pu lui inspirer»³³.

Ainsi a-t-on pu écrire que «le célèbre congrès de Rome, qui devait être le berceau de l'Internationale, en fut au contraire la tombe»³⁴. A ce sujet, qu'il me soit permis d'ajouter une précision. J'ai eu l'occasion, quelques mois avant sa mort, de rapporter ce jugement à Cyrille Van Overbergh, le président du comité du pèlerinage belge en 1891. Or, à ce moment, sa réponse est venue, immédiate, directe et même un peu abrupte: «Non, il ne faut pas dire cela; ce fut véritablement un berceau, mais non pas d'une Association organisée, le berceau d'une amitié, et d'une amitié féconde; les années qui suivirent *Rerum novarum* furent pour

³² Le procès-verbal de cette réunion, déchiffré, est donné in CHARLES MOLETTE, ouvrage cité n. 9, pp. 717-723.

³³ A.A.E. Rome, Saint-Siège, vol. 1106, fol. 329-331 (Dépêche de l'ambassadeur de France près le Saint-Siège au ministre des Affaires étrangères de France, du 7 octobre 1891).

³⁴ Cf. G. DE WECK, *op. cit.* in n. 1, p. 47.

nous, ensemble avec Roquefeuil, Montenach et tant d'autres comme un printemps d'amitié!»

Mais pourquoi donc Robert de Roquefeuil avait-il fait avorter le projet d'association organisée? Car la responsabilité, en l'occurrence, lui incombe bien; et il ne l'a pas caché à ses amis: «Les Français empêchèrent le vote d'une organisation qui aurait été défavorable à l'Association en France.»³⁵ Une dizaine d'années plus tard, Georges de Montenach révélait, en effet, que, si Roquefeuil avait agi ainsi, c'était à la suite d'une intervention de l'ambassadeur de France près le Saint-Siège; celui-ci, en effet, avait fait valoir au président de l'A.C.J.F. «combien il serait imprudent pour elle [l'A.C.J.F.] de se lier par un acte international, notamment avec des associations allemandes et italiennes.»³⁶ A l'heure où, par l'alliance franco-russe, un espoir se levait pour la France de sortir, sur l'échiquier européen, de l'isolement dans lequel la maintenait Bismarck, peut-être la diplomatie française craignit-elle que la Russie ne prît ombrage de liens contractés entre la jeunesse catholique française et les jeunes catholiques de pays de la Triple-Alliance.

Mais l'incident du Panthéon, qui assombrissait la fin du pèlerinage français, a provoqué d'autres répercussions. Quelle qu'eût été l'attitude de quelques jeunes catholiques français venus visiter le Panthéon le 2 octobre en fin de matinée, cette démarche a servi de prétexte à des manifestations qui de Rome ont vite gagné toute l'Italie. Dès le lendemain, dans un meeting à la Porta Vecchia, la foule votait l'abrogation de la loi des garanties; et, en quelques jours, le roi recevait un millier de protestations de fidélité. Cette espèce de plébiscite renouvelait donc celui du 2 octobre 1871, comme pour neutraliser l'effet produit par l'unanimité internationale des suffrages apportés à Léon XIII par le pèlerinage de la jeunesse catholique. Et c'est pourquoi le président du Conseil italien Di Rudini parlait du caractère «exclusivement national» de

³⁵ Cahier des procès-verbaux des réunions de la Conférence Saint-Benoît de Versailles, 248^e séance, 26 novembre 1891 (archives Roquefeuil).

³⁶ Cf. G. DE WECK, *op. cit.* in n. 1, p. 44.

la manifestation. Aussi l'ambassadeur de France près le Quirinal écrivait-il à son ministre des Affaires étrangères: «Ces explications, nous pouvons nous en contenter [...] pour la commodité de nos rapports avec l'Italie officielle.»³⁷

Mais, du coup, la défense des ressortissants français par leur gouvernement n'a pas été très énergique. Et les conséquences de cette attitude n'ont pas été seulement ressenties dans les milieux catholiques français; elles ont eu des répercussions internationales imprévues.

Du côté du «prisonnier du Vatican», ces incidents ont renforcé le Saint-Siège dans la conviction de sa responsabilité vis-à-vis des catholiques de tous les pays. Au ministre des Affaires étrangères français le nonce en France dit que le pape «ne peut admettre que la liberté apostolique ne soit entière. Les incidents relatifs au pèlerinage, continue-t-il, l'ont d'ailleurs excité et affligé.» Une fois de plus est alors posée la question du protectorat français à l'égard des missions catholiques de Chine; et une fois de plus il est question d'établir dans ce pays une hiérarchie ecclésiastique libre à l'égard du protectorat français, et même une hiérarchie indigène. Pour préparer cette évolution, le Saint-Siège forme le projet «d'envoyer à Pékin un prélat chargé d'une lettre

³⁷ Dépêche Billot, ambassadeur de France près le Quirinal, à Ribot, ministre français des Affaires étrangères, du 15 octobre 1891. A.A.E., Italie, 1891, vol. 450, fol. 96-107.

³⁸ Ribot conclut sa note: «J'ai assuré le Nonce que nous agirions avec le plus grand désir de ne froisser en rien les sentiments du Saint-Père, tout en défendant le protectorat de la France que nos adversaires s'appliquent à miner en Chine pour l'attaquer plus sûrement en Orient» (A.A.E. Chine 1891, vol. 79, fol. 201, du 14 octobre 1891). A la fin du mois d'ailleurs, Ribot pense pouvoir être sûr que Léon XIII a renoncé au projet (A.A.E., Allemagne, 1891, vol. 104, fol. 106, du 19 octobre 1891). Car d'après le cardinal Simeoni (Giovanni Simeoni, né le 23 juillet 1810, cardinal le 15 mars 1875, décédé le 14 janvier 1892), préfet de la S.C. de la Propagande, le «Saint-Siège ne pouvait admettre qu'une puissance protestante fût chargée de la défense des intérêts catholiques» (A.A.E., Chine, 1891, vol. 79, fol. 283, du 23 novembre 1891: ni l'Angleterre qui avait ses comptoirs en Chine ni l'Allemagne dont une flotte croisait dans les mers de Chine). Mais le pape ne renonce pas à l'idée de constituer la hiérarchie

pour l'Empereur.»³⁸ La conjoncture internationale va finalement faire surseoir à ce projet. Du moins, le Saint-Siège avait-il saisi cette occasion d'affirmer l'importance qu'il attachait à son indépendance apostolique.

D'autre part, la diplomatie de la Triple-Alliance n'a pas perdu un jour pour exploiter contre la France les difficultés qui viennent de surgir entre le gouvernement français et ceux des catholiques français qui se sont intéressés aux pèlerins molestés en Italie. Le ministre de Prusse et l'ambassadeur d'Autriche auprès du Saint-Siège, sont, en effet, venus rendre aussitôt visite au secrétaire d'Etat; et, alors qu'ils étaient jusqu'ici récalcitrants aux vues du Saint-Siège pour des nominations épiscopales en suspens, ils sont venus «annoncer l'un après l'autre que leurs gouvernements étaient prêts à s'entendre avec la Chancellerie pontificale» à ce sujet³⁹.

De plus, la question de l'indépendance apostolique du pape, soulevée par les incidents du 2 octobre, a été abordée d'une manière assez solennelle en Autriche: d'une part, par l'épiscopat, qui a consacré une lettre collective à ce problème; et, d'autre part,

ecclésiastique en Chine «comme il l'a fait en Amérique, aux Indes et tout dernièrement au Japon» (A.A.E., Chine, 1891, vol. 79, fol. 360, du 11 décembre 1891). La question sera reprise indirectement dans les instructions de la S.C. de la Propagande, adressées aux évêques de l'Inde, le 19 mars 1893 (Collectanea S.C. de Prop. Fide, vol. II, n° 1828, cit. in Cod. Jur. Can. Fontes, VII, pp. 523-530) et dans la lettre apostolique *Ad extremas* du 24 juin 1893 (*Actes de Léon XIII*, éd. Bonne Presse, t. III, pp. 204-213), où est même affirmée – et indirectement pour la Chine – la nécessité de promouvoir un épiscopat indigène. Le pape fera alors savoir par voie diplomatique son désir de s'entendre avec le gouvernement de la République française pour un premier essai d'établissement de la hiérarchie ecclésiastique en Chine (A.A.E., Rome, Saint-Siège, 1893, vol. 1114, fol. 56-58, dépêche du 19 août 1893, qui renvoie à lettres antérieures des 18 septembre, 10 et 18 octobre 1891, télégramme du 25 octobre 1891; et dépêches des 18 et 28 septembre 1893, des 9 et 10 octobre 1893, du 12 décembre 1893).

Cf. encore WEI TSING-SING (Louis), *Le Saint-Siège, la France et la Chine sous le pontificat de Léon XIII*, p. 83.

³⁹ A.A.E., Rome, Saint-Siège, 1891, vol. 1106, fol. 454, dépêche du 30 oct. 91.

au Conseil d'Empire. A la 2e séance de la 27e session de la Délégation du Conseil d'Empire, une intervention du député Von Zallinger, posant la question de la nécessité d'«une indépendance totale et véritable du Saint-Siège», donne au ministre des Affaires étrangères Kálnoky l'occasion d'affirmer d'une part la nécessité de cette «totale indépendance» du chef de l'Eglise catholique, et, d'autre part, le souci pour l'Autriche de «vivre en paix et en bonne amitié avec la nation italienne.» En cette circonstance, Kálnoky apporta même une précision féconde dans le débat: en ne parlant pas de la «question romaine», mais de la «question papale»⁴⁰.

Quoi qu'il en soit, les conséquences des incidents du Panthéon permettent de percevoir ce qui est en cours: qu'il s'agisse de la vie des catholiques en Chine ou de la nomination d'évêques dans la vieille Europe, le pape veut pouvoir être en contact direct avec les chrétiens de chaque pays. Or, c'était ce contact direct qu'avaient réalisé les deux cérémonies à Saint-Pierre. Pour la messe du 29 septembre, le pape avait voulu déployer, pour les ouvriers et pour les jeunes catholiques réunis, ce que Robert de Roquefeuil appelait «les splendeurs réservées [antérieurement] aux puissances de la terre». Et, même s'ils

⁴⁰ La lettre pastorale de l'épiscopat autrichien se trouve dans *Wiener Diözesanblatt*, n° 23, 1891. Les débats au Conseil d'Empire se trouvent dans les publications officielles d'Autriche. Cette séance a provoqué quelques remous du côté italien:

L'ambassadeur d'Italie en Autriche-Hongrie avait souligné à son ministre des Affaires étrangères que l'opinion italienne s'était émue à tort parce que «les journaux italiens avaient changé les mots *question papale* pour les mots *question romaine*... Or, le comte Kálnoky n'a pas parlé de la *question romaine*, mais de la *question papale*, ce qui n'est pas identique. La *question papale* se réduit seulement à la condition personnelle du pape à Rome, et aux exigences de la souveraineté de l'Italie. Cette question existe aujourd'hui pour l'Italie, parce qu'aujourd'hui le pape y réside; mais elle pourrait s'effacer, et concerner un autre pays dès lors que le pape s'y transporterait. En ce sens la *question papale* existe encore aujourd'hui; et comme telle, le comte Kálnoky a pu dire qu'elle n'est pas encore définitivement réglée». (Archives du Ministère des affaires étrangères d'Italie à Rome: Correspondance diplomatique, Autriche-Hongrie, Busta, 1834, P-15).

n'avaient pas scellé entre eux la veille au soir l'alliance dont le projet avait été envisagé, les jeunes catholiques des divers pays réunis pour leur audience à Saint-Pierre le jeudi 1er octobre avaient pu percevoir d'expérience, comme le disait le bulletin de l'A.C.J.F., que «Rome est la patrie commune, parce qu'elle est la ville des papes [...] et que son indépendance nécessaire de toute autre couronne est la garantie de la liberté de tous ces peuples.» Et, lorsque des pèlerins, ignorant tout des incidents de la matinée du 2 octobre au Panthéon, avaient voulu se rendre, selon le programme, au tombeau de saint Louis de Gonzague, ils s'étaient vu interdire l'accès de l'église Saint-Ignace par un commissaire de police. «A cet instant, la question romaine est entrée dans ma vie» devait dire plus tard l'un pèlerins...

En conclusion

Qu'il soit seulement permis de suggérer quelques réflexions. Née dans le contexte des nouvelles organisations internationales du XIXe siècle, l'idée d'organiser une Union internationale de la jeunesse catholique ne s'est sans doute pas développée sans maladresse. N'a-t-elle pas d'ailleurs éprouvé quelques difficultés à se définir? Mais peut-être surtout le projet s'est-il heurté aux entraves que l'extrême complexité de l'imbroglio international apportait à la marche de l'Eglise pèlerinante; une analyse historique rigoureuse a peut-être l'avantage de mettre en lumière cet aspect. Il semble néanmoins que cette tentative aura contribué à faire éclater dans les esprits, au moins dans certains d'entre eux, les cloisonnements dans lesquels chacun enfermait son appartenance à l'Eglise et à la cité des hommes. Ce «printemps d'amitié» aura préparé la germination que quinze lustres plus tard devait saluer avant de mourir le vieux Paysan de la Garonne: «L'Eglise a brisé, écrivait-il au lendemain de Vatican II, les liens qui prétendaient la soutenir, s'est délivrée des fardeaux par lesquels on la pensait mieux équipée pour l'oeuvre du salut.» Comment, au

terme d'une évocation de ce genre, ne pas mettre, sur les lèvres de ceux qui viennent, par une page de leur vie, de retenir quelques instants notre attention, le vieux proverbe anglais: «All the flowers of all the tomorrows are in the seeds of today»?

Charles Molette (Paris)

Abréviations:

- A.A.E.: Archives du ministère des Affaires étrangères (Paris)
- A.C.J.F.: Association catholique de la jeunesse française
- D.C.: *Documentation catholique*
- S.C.: Sacrée Congrégation.